



## remboursement de frais d'gence

Par **ROUCOUT**, le **19/02/2009** à **22:38**

bonjour voil je me suis inscrite dans une agence de location j'ai verser la moitier comme une sorte d'ccompte d'un montant de 85 euros aujourd'hui or en fin de soirée j'ai visiter un appartement independement de l'agence ,j'aimerais savoir si je peux me faire rembourser d'autant plus que mon dossier et en attente de l'autre somme de versement donc qu'il n'est ps encore traiter  
pouvez vous m'aider et me donner des explication si je suis un cas remboursable???  
merci beaucoup de votre interet  
cordialement